

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril 2024 à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 03/04/2024.

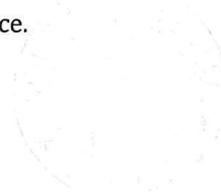
Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, ROQUES Patrick, CALVET Gilles, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, BOURGEADE-DELMAS Lucas, BUSCATO Thierry, MAUGRION Sophie.

Avaient donné pouvoir : ABOULGHAZI Naziha à CHIBLI Rachid, BENCHARGUI Suzanne à ROSSETTO Claudine, FARRET Corinne à BELBEZE Isabelle, LAIGNELET Anne à ROQUES Patrick, DEHAUMONT Elodie à BAHUT Cécile, MARTINS Emmanuel à BUSCATO Thierry.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 23
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :



OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2024-58 – MODIFICATION DES TARIFS MUNICIPAUX DE LA LOCATION DES SALLES

Monsieur CHIBLI, rapporteur, indique au Conseil Municipal que la délibération en vigueur relative à la tarification des services municipaux a été adoptée le 19 avril 2017 (délibération n°2017-31).

Il explique qu'une refonte de la tarification des services est prévue pour le second semestre 2024.

Néanmoins, afin d'ouvrir dès à présent la location des salles municipales aux extérieurs et aux professionnels (entreprises), il convient de modifier pour partie la délibération précitée, en ajoutant, une tarification spécifique aux extérieurs et entreprises.

Monsieur CHIBLI propose la tarification suivante :

Locations de salles :

SALLES	Tarif Saint Joryens	Tarif extérieurs et entreprises
Salle Vidal Maison des Associations	150,00 €	220,00 €
Salle Régnier Maison des Associations	60,00 €	100,00 €
Grande salle du Foyer Rural sans cuisine	400,00 €	550,00 €
Salle Gilbert Lafont Foyer Rural	150,00 €	220,00 €
Cuisine Foyer Rural	100,00 €	150,00 €
Caution	700,00 €	700,00 €

Monsieur CHIBLI propose également de limiter la location des salles Régnier et Vidal, aux journées jusqu'à 22h.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la tarification telle que proposée

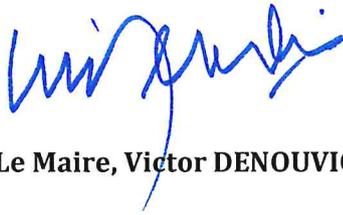
DIT que les salles Régnier et Vidal de la maison des associations ne seront louées qu'en journée et jusqu'à 22h.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 15/04/2024



Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS

